



cdd sans date de fin normale ou pas?

Par **marioncoif**, le **29/01/2011** à **12:13**

bonjour, je voudrai savoir si il est normale que je soit en cdd mais qu'il n'y est pas de date de fin? effet, je suis en remplacement et il est stipuler cdd du 1/11/10 jusqu'au retour de (...) on t' il le droit?

j'ai aussi une autre question. Dans mon contrat j'ai une close de non concurrence , je voudrai démissionner et ouvrir ma boutique quelle distance doit il avoir pour qu'il n'y est pas concurrence?

merci d avance pour vos réponse.

Par **P.M.**, le **29/01/2011** à **12:30**

Bonjour,

Un CDD de remplacement peut être à terme imprécis jusqu'au retour de la personne absente, mais normalement dans ce cas il doit normalement comporter obligatoirement une période minimale et il prend fin lors de la réalisation de son objet...

La démission d'un CDD n'existe pas mais vous pourriez éventuellement essayer d'obtenir un accord avec l'employeur avec un avenant en raccourcissant le terme...

Une clause de non-concurrence pour être licite, doit obligatoirement être limitée géographiquement, il faudrait donc vérifier si c'est le cas...